

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

*Ordonné:* Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Dennis, Donnelly, Green, Hatfield, Horsey, Legris, Lewis, McDonald (Shediac), McLean, McLennan, Pope, Prévost, Raymond, Robertson, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

*Ordonné:* Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Tanner et Taylor, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membre du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Le très honorable sénateur Meighen, présente au Sénat un bill (C1) intitulé: "Loi concernant le statut et les pouvoirs des compagnies d'assurances fédérales."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

*Ordonné:* Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable sénateur McMeans, il est

*Ordonné:* Qu'un comité spécial composé des honorables sénateurs Barnard, Bureau, Casgrain, Gillis, Griesbach, Hardy, Laird, Logan, McGuire, McMeans, Planta, Robinson et Tanner soit institué pour étudier le mode actuel de nomination des juges, et pour faire rapport sur la nécessité de prendre des mesures qui permettront de diminuer le nombre des juges, et de faire une répartition égale des nominations, et que ledit comité soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des documents et dossiers.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

*Ordonné:* Qu'un comité spécial composé de neuf sénateurs à nommer subseqüemment, soit institué pour prendre en considération le rapport d'un comité spécial de la Chambre des Communes la session dernière aux fins de faire enquête sur le projet hydro-électrique de Beauharnois, en tant que ledit rapport concerne des honorables membres du Sénat, ledit comité spécial devant entendre tels autres témoignages sous serment, portant sur l'objet de ce rapport en ce qu'il concerne ces honorables membres du Sénat, que le Sénat pourra juger à propos et conformes à la coutume constitutionnelle, et que ledit comité soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des documents et dossiers.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

*Ordonné:* Que le quatrième rapport du comité spécial de la Chambre des Communes, institué pour faire enquête sur le projet hydro-électrique de Beauharnois, déposé sur la Table du Sénat le 1er août 1931, soit renvoyé à un comité spécial du Sénat, institué dans le but de prendre en considération ledit rapport en ce qu'il concerne des honorables membres du Sénat.